



COMMUNIQUÉ

17 NOVEMBRE 2016

CLIMAT SCOLAIRE ET RELATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS : LA FÉDÉRATION DES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ DÉVOILE SON BAROMÈTRE ANNUEL

À travers son réseau militant de cent Autonomes de Solidarité Laïques (ASL), la Fédération des Autonomes de Solidarité étudie chaque année les conflits rencontrés par les personnels de l'éducation dans l'exercice de leur fonction.

Le baromètre ASL 2015-2016 rend compte, au travers de 4 747 dossiers ouverts en Protection Juridique Professionnelle, de l'évolution des situations de conflits déclarées par les adhérents des ASL, forme d'indicateur du climat scolaire et des relations au sein des établissements. En France, 51% des personnels de l'éducation adhèrent aux ASL.

Les conflits relèvent pour 2/3 des cas d'agressions verbales ou de diffamation

Durant la période couvrant l'année scolaire 2015-2016, le nombre de dossiers de Protection Juridique Professionnelle est **inférieur de 15%** par rapport à l'année précédente. On note que seulement **14% des dossiers sont traités par un tribunal**, ce qui est le résultat de **l'accompagnement de plus en plus fort des militants des ASL** qui s'efforcent par leurs échanges avec les adhérents à trouver des solutions alternatives à la judiciarisation.

Dans **2/3** des cas, les conflits relèvent **d'agressions verbales ou de diffamation**. Régulièrement en hausse depuis plusieurs années, la FAS constate une **stabilisation du nombre des affaires liées à l'usage des réseaux sociaux**, blogs, publications sur internet, ... Alors que cette problématique concerne 263 dossiers en 2013-2014, il ne s'agit plus que de **242 affaires** aujourd'hui (**5,10% du total** des affaires).

Une nette prédominance des litiges avec les responsables légaux des élèves

Il est constaté que ce sont **les enseignants qui déclarent le plus de sinistres (67,18%)** suivis par **les chefs d'établissements (24,96%)**. Cette mise en relation entre le nombre de dossiers déclarés et la catégorie de personnel met en évidence l'exposition accrue aux risques des conflits de certaines catégories. En effet, **l'exposition aux risques des enseignants est de 87%** de l'effectif ASL.

Durant la période, il est observé une nette **prédominance des litiges avec les responsables légaux des élèves (57,6%)** et **des élèves eux-mêmes (20,4%)**. Les conflits **"internes"** à l'établissement représentent **14,6%** de l'ensemble.

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération

Nées de l'école de la République, les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) agissent depuis plus d'un siècle pour protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques de leurs métiers.

Fortes de leur expertise, elles partagent depuis 2008 la protection des enseignants et non-enseignants avec la MAIF dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation choisie par 480 000 personnels, soit un sur deux.

Pour les ASL, la prévention est la première des protections. Elles conçoivent des modules de formation sur l'environnement juridique des métiers de l'éducation. Leur mission est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale et mise en œuvre avec son réseau d'avocats-conseil.

Découvrez les sites Autonome de Solidarité :

www.autonome-solidarite.fr

www.juricole.fr



Contacts presse :

Camille Madec / UNICORP - Tél. 01 77 37 87 91 / 06 02 53 93 19 - c.madec@unicorp.fr

Stéphane Barthélémi / AB3C - Tél. 01 53 30 74 04 - stephane@ab3c.com